

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Maroc: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2007/0137(AVC) - 12/09/2007

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), la commission des affaires étrangères appelle le Parlement européen à donner son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Maroc, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.